

Infraction à la réglementation des drones : quelles sanctions ?

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 05/12/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 05/12/2019

Sources :

- [Décret n° 2019-1253 du 28 novembre 2019 relatif aux sanctions pénales applicables en cas de manquements aux obligations destinées à renforcer la sécurité de l'usage des aéronefs civils circulant sans personne à bord](#)

L'utilisation d'un drone (à usage de loisirs ou à titre professionnel) d'une masse supérieure ou égale à 800 grammes donne lieu à une réglementation spécifique. Si celle-ci n'est pas respectée, quelles sont les sanctions qui peuvent être prononcées ?

Infraction à la réglementation des drones = amendes pénales !

Pour rappel, l'utilisation d'un drone d'une masse supérieure ou égale à 800 grammes nécessite le suivi d'une formation par le télépilote et l'enregistrement préalable du drone.

En cas d'infraction à ces obligations, les sanctions pénales suivantes peuvent être prononcées :

- l'utilisation d'un drone civil sans avoir suivi la formation est sanctionnée par une amende de 450 € ;
- l'utilisation d'un drone professionnel sans avoir suivi la formation est sanctionnée par une amende de 750 € ;
- l'utilisation d'un drone (civil ou professionnel) sans pouvoir présenter immédiatement aux agents de l'Etat les documents l'autorisant est sanctionnée par une amende de 38 € ;
- l'utilisation d'un drone non enregistré est sanctionnée par une amende de 750 € ;
- le fait de fournir des informations erronées sur l'identité ou l'adresse du propriétaire du drone (ou de ne pas mettre à jour ces informations) lors de son enregistrement est sanctionné par une amende de 750 € ;
- l'utilisation d'un drone (civil ou professionnel) sans pouvoir présenter immédiatement aux agents de l'Etat les documents attestant de son enregistrement est sanctionnée par une amende de 38 € ;
- l'utilisation d'un drone (civil ou professionnel) sans y apposer son numéro d'enregistrement est sanctionnée par une amende de 750 €.

Les sanctions pénales en cas d'infraction à la réglementation des drones d'une masse supérieure ou égale à 800 grammes sont désormais connues. Les amendes varient entre 38 € et 750 €, selon l'infraction commise.